

25-DD-1228

Décision Directe
Par délégation du Conseil
de la Métropole européenne de Lille

**MISSION EUROPEENNE « UN PACTE POUR DES SOLS SAINS EN EUROPE » -
APPEL A PROJET - PROJET REGENSOILL**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération n° 22-C-0068 du Conseil en date du 29 avril 2022, modifiée par les délibérations n° 23-C-0114 du 30 juin 2023, n° 24-C-0055 du 19 avril 2024 et n° 24-C-0390 du 20 décembre 2024, portant délégation des attributions du Conseil au Président et autorisant leur délégation de signature aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ainsi qu'aux membres de la direction générale ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0323 du 3 novembre 2025 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0324 du 3 novembre 2025 portant délégation de signature aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0325 du 3 novembre 2025 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu le Règlement (UE) 2021/695 du Parlement européen et du Conseil portant établissement d'Horizon Europe ;

Considérant la menace majeure que la dégradation des sols fait peser sur la sécurité alimentaire, la biodiversité, la qualité de l'eau et la régulation climatique ;

Considérant que la Mission européenne "Un pacte pour les sols en Europe" a pour objectif de restaurer la santé de 75 % des sols européens d'ici 2030, en s'appuyant sur des objectifs clairs et des actions concrètes ;

Considérant le rôle essentiel du dispositif des "Living Labs" (Laboratoires Vivants) en tant qu'outil opérationnel de cette Mission, permettant de co-créeer et de tester des solutions innovantes pour la gestion des sols en impliquant directement les acteurs du territoire ;



25-DD-1228

Décision directe Par délégation du Conseil

Considérant que l'adhésion à cette Mission et l'établissement d'un Living Lab sur le territoire métropolitain s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la Stratégie Agricole et Alimentaire de la MEL ;

Considérant la candidature du projet, intitulé REGENSOILL, piloté par l'université d'Aston (Royaume-Uni) comprenant 26 partenaires de 10 pays différents, dont 4 partenaires français ;

Considérant l'objectif du projet REGENSOILL de développer 5 Living Labs axés sur les sols répartis en Europe dont 1 sur le territoire de la MEL. Les 4 autres Living Labs seront localisés au Royaume Uni, Pologne, Hongrie et aux Pays Baltes ;

Considérant la participation de la MEL à la candidature européenne avec l'appui de partenaires locaux (Agro Paris Tech Innovation, JUNIA Isa et la SEM Ville Renouvelée) révélant des préoccupations partagées quant à l'enjeu de la qualité des sols et de leur préservation (milieu agricole et milieu urbain) ;

Considérant la durée du projet de 54 mois ;

Considérant le budget global prévisionnel du projet européen (Birmingham au Royaume Uni, Haute Silésie en Pologne, Budapest en Hongrie et Pays Baltes) à hauteur de 12 millions d'euros et celui de notre consortium national (MEL, Junia ISA, AgroParitech et SEM Ville Renouvelée) estimé à 1 612 273,75 euros avec un financement européen de 100 % ;

Considérant les dépenses spécifiques de la MEL estimées à 367 110 euros tenant compte du coût de personnel (70% d'un ETP), des déplacements et d'une étude de 10 000 euros, la subvention de 100% étant reversée sur justificatif du temps passé et des dépenses ;

Considérant que les autres dépenses à hauteur de 1 245 163,75 euros sont portées par les autres partenaires du consortium national (Agro Paris Tech Innovation, JUNIA ISA et SEM Ville Renouvelée) pour réaliser les expérimentations scientifiques (amendements des sols, analyses, suivi et interprétation des données), les déplacements et la communication ;

Considérant qu'il convient de déposer un dossier de candidature pour le projet REGENSOILL sur la plateforme de la Commission Européenne dédiée au programme Horizon.

DÉCIDE

Article 1. D'engager les démarches nécessaires à la candidature à l'appel à projet MISS-2025-05-SOIL-01, financé dans le cadre du programme européen Horizon Europe ; la candidature est portée par l'Université d'Aston au Royaume Uni ;

Décision directe Par délégation du Conseil

Article 2. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer tout acte en rapport avec le conventionnement du projet « REGENSOILL » ;

Article 3. D'imputer les recettes d'un montant de 367 110 € TTC aux crédits à inscrire au budget général en section fonctionnement ;

Article 4. La présente décision, transcrite au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 5. M. le Directeur général des services et M. le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord.